



Abivax annonce la nomination de l'ancien COO de Prometheus, Mark Stenhouse, en tant qu'Observateur du Conseil d'administration et Conseiller auprès d'Abivax

13 novembre 2024

PARIS, France, 13 novembre 2024, 22h00 CEST – Abivax SA (Euronext Paris & Nasdaq : ABVX) (« Abivax » ou la « Société »), une société de biotechnologie en phase clinique axée sur le développement de thérapies exploitant les mécanismes de régulation naturels de l'organisme pour stabiliser la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques, a annoncé aujourd'hui la nomination de Mark Stenhouse en tant qu'Observateur du Conseil d'administration et Conseiller auprès d'Abivax.

Stenhouse apporte plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie biopharmaceutique. Il était dernièrement Directeur des opérations de Prometheus Biosciences, une société de biotechnologie spécialisée dans les maladies gastro-intestinales qui a été rachetée par Merck pour 10,8 milliards de dollars en 2023. Avant de rejoindre Prometheus, M. Stenhouse a passé plus de 25 ans chez AbbVie, exerçant dernièrement les fonctions de Vice-Président Immunologie aux Etats-Unis. M. Stenhouse supervisait à ce titre les équipes de ventes et marketing d'HUMIRA® aux États-Unis.

En plus de ses fonctions chez Prometheus et Abbvie, M. Stenhouse a occupé un poste de direction chez Exact Sciences. Il est titulaire d'un Bachelor de Science en administration des entreprises de l'Université de Charleston.

Marc de Garidel, Directeur Général d'Abivax, a déclaré : « Nous sommes heureux d'accueillir Mark au poste d'Observateur du Conseil d'administration et de Conseiller auprès d'Abivax. Nous pensons que son regard et sa vaste expérience en gastro-entérologie et immunologie seront des atouts indéniables pour soutenir notre progression vers la commercialisation d'obefazimod et le renforcement de notre pipeline ».

Mark Stenhouse, Observateur du Conseil d'administration et Conseiller d'Abivax, a déclaré : « Je suis impressionné par le profil clinique d'obefazimod et son potentiel à répondre aux besoins non satisfaits de la communauté des patients. Je me réjouis de travailler aux côtés de l'équipe de direction d'Abivax et du Conseil d'administration, alors que la société continue de progresser vers des étapes clés. »

À propos d'obefazimod

Obefazimod, principal candidat médicament expérimental d'Abivax, est une petite molécule administrée par voie orale dont il a été démontré qu'elle améliore potentiellement l'expression d'un seul microARN, le miR-124. Les essais cliniques de phase 2 chez des patients atteints de rectocolite hémorragique (RCH) ont généré des données positives, entraînant le lancement d'une étude clinique pivotale de phase 3 à l'échelle mondiale (Etude ABTECT), dont les premiers patients ont été recrutés aux États-Unis en octobre 2022. Un essai clinique de phase 2b dans la maladie de Crohn est en cours avec le premier patient recruté en octobre 2024, et l'exploration d'opportunités potentielles de thérapies combinées dans la RCH est en cours.

À propos d'Abivax

Abivax est une société de biotechnologie au stade clinique axée sur le développement de traitements thérapeutiques qui exploitent les mécanismes naturels de régulation de l'organisme afin de stabiliser la réponse immunitaire chez les patients souffrant de maladies inflammatoires chroniques. Basée en France et aux États-Unis, le candidat médicament phare d'Abivax, obefazimod (ABX464), est en développement clinique de phase 3 dans le traitement de la rectocolite hémorragique modérément à sévèrement active. De plus amples informations sur la Société sont disponibles sur www.abivax.com. Suivez-nous sur LinkedIn et X, anciennement Twitter, @ABIVAX.

Contact

Patrick Malloy
SVP, Relations investisseurs Abivax
patrick.malloy@abivax.com
+1 847 987 4878

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives, y compris celles relatives aux objectifs commerciaux et financiers de la Société. Des mots tels que « continuer », « s'attendre à », « prospectif », « potentiel » et les variantes de ces mots et expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant ou impliquant le potentiel thérapeutique des candidats médicaments d'Abivax et d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Bien que la direction d'Abivax estime que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont avertis que les informations et déclarations prospectives sont soumises à différents risques, éventualités et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prévoir et généralement indépendants de la volonté

d'Abivax, ce qui pourrait impliquer que les résultats et développements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés, implicites ou projetés par les informations et déclarations prospectives. Une description de ces risques, aléas et incertitudes figure dans les documents déposés par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers en application de ses obligations légales, notamment son Document d'Enregistrement Universel et dans notre Rapport Annuel sur le formulaire 20-F déposé auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis le 5 avril 2024 sous le titre « Facteurs de risques ». Ces risques, aléas et incertitudes incluent entre autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et au développement, aux données et analyses cliniques futures, aux décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, concernant l'opportunité et le moment d'approuver un candidat médicament, ainsi que leurs décisions concernant l'étiquetage et d'autres questions susceptibles d'affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats. Les résultats actuels ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Une attention particulière doit être accordée aux obstacles potentiels au développement clinique et pharmaceutique, y compris une évaluation plus approfondie par l'entreprise, les agences de réglementation et les comités d'éthique/CEI suite à l'évaluation des données précliniques, pharmacocinétiques, de carcinogénicité, de toxicité, CMC et cliniques. En outre, ces déclarations prospectives, prévisions et estimations sont valables uniquement à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf obligation légale, Abivax décline toute obligation de mise à jour de ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement ultérieur dont la Société aurait connaissance. Les informations sur les produits pharmaceutiques (y compris les produits en cours de développement) figurant dans ce communiqué de presse ne sont pas destinées à constituer une publicité. Ce communiqué de presse est fourni à titre informatif uniquement et les informations qui y figurent ne constituent ni une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit. De même, il ne constitue pas un conseil en investissement et ne doit pas être considéré comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne doit pas être considéré par les destinataires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées ici sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La distribution du présent document peut être légalement restreinte dans certaines juridictions. Les personnes entrant en possession de ce document sont tenues de s'informer à ce propos et de respecter ces éventuelles restrictions.

« Abivax », le logo Abivax et les autres marques commerciales ou marques de service d'Abivax SA figurant dans le présent communiqué de presse sont la propriété d'Abivax SA. Les autres marques commerciales, noms commerciaux et marques de service figurant dans le présent communiqué de presse sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. Pour des raisons de commodité uniquement, les marques commerciales et noms commerciaux figurant dans le présent communiqué de presse peuvent être mentionnés sans les symboles ® et ™, mais ces renvois ne doivent pas être interprétés comme indiquant que leurs détenteurs respectifs ne feront pas valoir leurs droits à leur égard.